



ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE (OOAS)

PROGRAMME REGIONAL DEMOGRAPHIE ET SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE « DEMSAN »

Appel à projets de recherche sur la demande et l'utilisation des services de SSR/Planification familiale au Burkina Faso, au Mali et au Niger

Référence N°FM/TEND/AP/PROGRAMME DEMSAN/2018/00../

Date limite d'envoi du dossier	Jeudi 20 septembre 2018 (24 :00 TU)
Sélection des projets	Septembre 2018
Montant maximum	100 000 euros
Durée du financement	12 mois au maximum
Financement	Agence Française de Développement (AFD)
Démarrage attendu des projets	Novembre 2018
Contact	recherche_demsan@wahooas.org

1. Contexte et problématique de recherche

L'OOAS (Organisation Ouest Africaine de la Santé) est l'institution spécialisée de la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) en charge des questions de santé. Dans le cadre du Projet Démographie et Santé Sexuelle et de la Reproduction (DEMSAN) pour lequel l'OOAS a reçu un appui financier de l'AFD (Agence Française de Développement), elle lance un appel à projets de recherche pour trois pays : le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

L'objectif du projet DEMSAN est d'accélérer la transition démographique dans les pays francophones de la CEDEAO. Le projet comporte trois composantes dont le renforcement de l'observatoire de l'OOAS à travers l'appui aux événements régionaux et aux stratégies nationales en matière de SSR (Santé Sexuelle et Reproductive), la promotion de la recherche sur la démographie et la SSR et le développement du numérique en santé dans l'espace CEDEAO. Le projet vise à renforcer le plaidoyer politique en faveur des droits en santé sexuelle et reproductive (DSSR), et favoriser l'émergence de la société civile dans les États membres de la CEDEAO au travers la mise en œuvre de politiques et stratégies en faveur des droits et de la santé sexuelle et reproductive. Une des composantes du projet vise le renforcement du

mécanisme de financement régional destiné à l’approvisionnement des produits contraceptifs dans les pays francophones éligibles d’Afrique de l’ouest (Niger, Burkina Faso, Bénin, Mali).

Le volet recherche de DEMSAN, quant à lui, a pour objectif spécifique la réalisation de travaux de recherche afin d’améliorer la demande et l’utilisation des services de SSR et de planification familiale au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Le choix des objectifs de DEMSAN et de son volet recherche s’appuie sur la constatation de la lenteur de la transition démographique, en particulier la lenteur de la baisse de la fécondité en Afrique subsaharienne dans les trois pays ciblés comparativement aux transitions observées dans les autres régions/pays en développement, y compris en Afrique australe et en Afrique du Nord. La poursuite des tendances démographiques actuelles au Burkina Faso, au Mali et au Niger conduirait en effet au maintien de taux de croissance démographique et de taux de fécondité élevés sur de longues périodes. Ce qui, par l’ampleur des besoins sociaux créés, constituerait un frein à l’atteinte de quatre objectifs prioritaires de leurs gouvernements respectifs et de ceux des autres pays d’Afrique de l’Ouest, à savoir :

- 1) la réduction de la pauvreté,
- 2) la modification de la structure par âge pour l’atteinte d’un dividende démographique¹,
- 3) l’émergence économique,
- 4) l’atteinte des ODD et des objectifs de la vision 2063 de l’Union Africaine.

La lenteur de la baisse de la fécondité en Afrique subsaharienne est expliquée par :

- 1) le retard du développement socioéconomique des pays,
- 2) la faiblesse des programmes de planification familiale, et
- 3) une fécondité désirée structurellement très élevée.

Ces facteurs sont bien présents au Burkina Faso, au Mali et au Niger, comme le prouve les niveaux élevés de fécondité (environ 6 enfants par femme en moyenne voire davantage) et le nombre élevé d’enfants désirés, selon les derniers rapports publiés des EDS de ces pays². De fait, malgré des avancées majeures, ces trois pays restent classés parmi ceux ayant les indices de développement humain les plus faibles du monde, et aussi parmi ceux où les indices d’inégalités de genre sont les plus élevés, ce qui reflète un statut des femmes très défavorable (PNUD 2016). Par ailleurs, selon les rapports d’analyse publiés des dernières enquêtes EDS, l’utilisation de la contraception dans les trois pays reste faible (entre 10 et 16% des femmes mariées), ce qui s’explique par l’insuffisance de services de qualité, mais aussi par la faiblesse de la demande en planification familiale, puisque seulement entre 30 et 40% des femmes de 15-49 ans en union expriment un besoin en planification familiale, contre le double, 70 à 90%, dans la majorité des autres pays en développement.

Jusqu’ici, les nombreuses recherches en santé de la reproduction menées dans la région ont accordé peu d’attention aux déterminants de la faiblesse de la demande en planification familiale. En outre, les programmes en Santé de la Reproduction, compte tenu de la multiplicité de leurs priorités (lutte contre le VIH/sida, prise en charge des urgences obstétricales et de la malnutrition, promotion de la santé sexuelle et reproductive des jeunes etc.) ont surtout mis l’accent sur les connaissances et les perceptions des méthodes contraceptives et la satisfaction des besoins non satisfaits en planification familiale. Or, les besoins exprimés en PF sont essentiellement des besoins aux fins d’espacement (ceci à plus de 70%) pour atteindre des

¹ C’est-à-dire, l’augmentation du nombre d’actifs par rapport au nombre d’inactifs jeunes et seniors dont les actifs ont la charge, suite à la maîtrise de la fécondité et grâce à un climat favorable aux investissements et à l’emploi.

² <https://dhsprogram.com/publications/>

nombres idéals d'enfants qui restent élevés (entre 5,5 et 9,2 enfants). Dans ce contexte, il est difficile d'envisager une accélération de la transition démographique vers des niveaux de fécondité moindres choisis, première condition à remplir pour bénéficier d'un dividende démographique. Les parlementaires de la CEDEAO ont débattu de ces sujets lors de la rencontre de haut niveau organisée à Ouagadougou par l'OOAS, du 20 au 22 juillet 2017.

Dans le cadre du volet recherche DEMSAN, l'OOAS a déjà réalisé un état des lieux des programmes de recherche centrés sur la demande en SSR et en planification familiale au Burkina Faso, au Mali et au Niger fin 2017 début 2018. Puis, un comité scientifique de suivi des activités de recherche de DEMSAN composé d'experts d'Afrique de l'Ouest et au niveau international a été constitué. Ce comité s'est réuni à Niamey les 7 et 8 février 2018, et a examiné les principales conclusions issues des états de lieux réalisés.

Les discussions ont porté sur les principaux obstacles à l'utilisation des services de SSR/PF en Afrique de l'Ouest. Il a été noté que la réussite d'un programme de SSR/PF dépend principalement de trois piliers ou groupes de facteurs :

L'importance d'une demande informée de toutes les personnes concernées.

Une offre de services de qualité suffisante et accessible.

Un environnement politique, religieux et socio-culturel favorable aux droits sexuels et reproductifs de tous.

2. Les thèmes retenus

A partir de ce constat, et compte tenu du contexte des trois pays ciblés, le comité scientifique, lors de sa première réunion, a suggéré pour cet appel à projets de recherche un certain nombre de thèmes prioritaires qui peuvent être regroupés comme suit :

Concernant la demande :

- l'augmentation de la demande en général, mais plus particulièrement chez les femmes et chez les jeunes est bridée actuellement par divers facteurs liés aux représentations sociales par rapport à la sexualité, à la nuptialité et à la fécondité. Pourtant, le contexte sociétal dans lequel évoluent aujourd'hui les populations change rapidement (urbanisation croissante, augmentation des niveaux d'éducation, insécurité alimentaire, pauvreté persistante, etc.). Après une mise en évidence des changements sociétaux en cours, il faudrait voir à quel point ces changements sont susceptibles de modifier rapidement les comportements dits « traditionnels » concernant la nuptialité, la sexualité et la fécondité.

- Comment les facteurs socioéconomiques et culturels continuent-ils d'influencer les stratégies et les pratiques en matière de SSR/PF et le désir d'enfant dans le nouveau contexte sociétal des pays ? Dès lors, quels sont les types de projets/programmes qui pourraient minorer significativement leur influence ?

- Le statut de la femme et la position toujours dominante des hommes (et de l'entourage familial) dans la société et au sein des familles constitue-t-il toujours un obstacle important au libre choix des femmes en matière de reproduction et à leur accès aux services de SSR/PF ? Cela est-il en train de changer ? Si oui, sous l'effet de quels facteurs ? Quelles sont les stratégies mises en œuvre par les femmes pour accéder à la planification familiale malgré le refus des maris ? Quelles sont les stratégies développées pour amener les maris à accepter la planification familiale ? Sont-elles efficaces ?

-L'amélioration du statut de la femme et son autonomisation se traduisent-elles par un changement rapide de leurs comportements en matière de sexualité, de nuptialité, de reproduction, et par une utilisation accrue des services de SSR/PF ? Quelles composantes du concept d' « autonomisation des femmes » sont capables d'induire des changements de comportements en matière de SSR/PF ? Quels impacts ont eu /ou peuvent avoir les projets/programmes d'autonomisation des femmes sur leur nuptialité, leurs choix reproductifs et leur utilisation des services de SSR/PF ?

Concernant l'offre

- Diverses barrières entravent l'accès des femmes et des jeunes aux services de SSR/PF : services en nombre insuffisant, mal répartis sur le territoire, de qualité limitée, faible accessibilité géographique et financière, etc.

- Dans quelle mesure la subvention ou la gratuité des services de SSR/PF améliorent-elles leur utilisation par les femmes ?

- Quels sont les effets des programmes visant à améliorer la qualité des services de SSR/PF, leur accessibilité géographique et financière, sur l'utilisation de la SSR/PF et la réduction de la fécondité ?

- D'autres barrières à l'utilisation des services en SSR/PF sont liées à l'offre de services : relation/communication déficiente entre client(e)s et prestataires, non confidentialité des entretiens, information déficiente donnée sur l'éventail des méthodes possibles et leurs effets secondaires etc. A cela s'ajoute, l'insuffisance du personnel, la non disponibilité des méthodes due à une gestion déficiente de la chaîne d'approvisionnement en contraceptifs. Parmi ces divers facteurs, quel est celui ou quels sont ceux qui constituent le(s) frein(s) le(s) plus important(s) à la fréquentation des centres de SSR/PF, et par ricochet à la faiblesse de la demande en services ?

- L'intégration des services en SSR/PF aux services/soins de prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant dans le système public de santé est présentée comme la stratégie la plus efficace et la moins onéreuse. Dans quelle mesure, cette intégration est-elle effective et quelle est son efficacité ? Comment l'urgence qu'il convient d'apporter aux urgences obstétricales et l'importance à accorder au suivi des enfants (vaccinations, malnutrition...) se traduisent-elles sur la priorité qu'il convient aussi d'apporter aux services de SSR/PF ?

- A côté du modèle dominant d'intégration, quelles sont les stratégies et interventions innovantes, efficaces (prouvées ou envisageables) qui permettraient d'améliorer l'accès aux services et à l'information en matière de SSR/PF pour les femmes, les jeunes et les couples ? Comment ces stratégies sont-elles mises en œuvre et quels sont leurs effets/impacts ?

Concernant l'environnement

- En quoi l'environnement sociétal peut-il défavoriser l'augmentation de la demande générale en services de SSR/PF, en particulier pour les femmes et les jeunes ?

- L'environnement social global tel que reflété par les médias (radios, télé, journaux, productions artistiques, panneaux publicitaires, affiches dans les centres de santé, position des associations professionnelles des travailleurs de la santé...) est-il favorable à des changements de comportements en matière de SSR/PF ? Si oui, quels exemples retenir ? Si non faut-il y remédier et comment ?

- Quelle est la place des questions de SSR/PF dans les émissions des radios communautaires et sur les réseaux sociaux ? Les messages diffusés, notamment à l'intention des jeunes sont-ils appropriés ? Quelles actions conviendrait-il de mettre en

œuvre pour accroître la visibilité des questions de SSR/PF et diffuser des messages appropriés dans ces media ?

- Diverses stratégies, politiques, programmes concernant la SSR/PF ont été adoptés par les gouvernements des trois pays ciblés. Ces politiques sont-elles cohérentes entre elles et suffisamment mises en avant ? Les actions mises en œuvre dans le passé ont-elles atteint leurs objectifs ? Si non pourquoi ? Compte tenu des leçons apprises, les actions en cours sont-elles susceptibles d'atteindre leurs objectifs ?
- Les leaders politiques, religieux, et coutumiers ont des opinions/positions diverses sur les questions de SSR/PF et de population, mais celles-ci sont assez souvent timides, voire peu favorables à la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs de tous (notamment des femmes et des jeunes). Ces positions constituent-elles réellement un obstacle à un changement des comportements en matière de SSR/PF ? Comment contrecarrer les messages erronés et les fausses rumeurs qui sont diffusés par/ou au nom de ces leaders ? A l'inverse, il est possible de dialoguer avec eux, car certains d'entre eux peuvent être des relais efficaces de diffusion de nouveaux messages. Y-a-t-il des exemples de réussite à ce sujet ?

Les projets de recherche attendus doivent chercher à répondre aux questions soulevées dans l'un ou plusieurs des thèmes détaillés ci-dessus (voire sur d'autres thèmes innovants à condition que ceux-ci s'inscrivent clairement dans l'objectif visé par cet appel).

3. Méthodologie, accès aux données et dissémination des résultats

Les projets attendus doivent s'appuyer sur un état des connaissances actualisé, pertinent, et innovant sur le(s) thème(s) sélectionnés. Ils peuvent viser à la fois la valorisation de données démographiques, sanitaires, et socioéconomiques existantes (EDS, ECVM, ...), et/ou entreprendre la collecte de nouvelles données, notamment dans une optique pluri / interdisciplinaire. Les méthodologies à mettre en œuvre : type d'exploitation de données existantes, type d'enquêtes prévues (quantitative, qualitative, mixte, etc.), doivent être clairement indiquées et justifiées.

La contribution des projets au développement de connaissances nouvelles doit être mise en évidence, de même que la manière dont les résultats obtenus sont susceptibles d'influencer le contenu et les objectifs des politiques et programmes actuels ou à venir en SSR/Planification familiale.

La participation des bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des projets de recherche, ainsi que les plans d'utilisation des résultats doivent être décrits.

Les informations et données collectées doivent l'être dans une perspective d'accès libre de droit et de partage des données entre institutions de recherche et chercheurs, et de l'OOAS.

Les résultats et les nouvelles connaissances résultant des projets, doivent également faire l'objet d'une large diffusion, non seulement dans les revues scientifiques, mais aussi pour les acteurs de terrain, les décideurs, les médias, et l'ensemble de la population. Les modalités de diffusion et de valorisation de ces résultats et nouvelles connaissances, envisagées à la fin du projet, doivent donc être précisées.

4. Éligibilité des projets

Cet appel à projets de recherche s'adresse aux institutions de recherche, à des équipes de recherche appartenant à des institutions publiques ou privées, ou encore à des acteurs de terrain

(associations/ONGs nationales) en SSR/PF, de l'un des trois pays. Ces institutions, équipes, ou acteurs peuvent s'associer avec des institutions, chercheurs ou équipes d'autres pays.

Les projets peuvent concerner seulement l'un des trois pays ciblés. Cependant, les projets concernant deux voire les trois pays sont encouragés. Les projets mettant l'accent sur des approches genrées sont également encouragés.

En cas d'association entre plusieurs institutions ou équipes de recherche, un chef de file (soumissionnaire principal) doit être clairement identifié. Ce chef de file, et les institutions partenaires éventuelles doivent s'engager à accompagner le projet et les chercheurs tout au long de la durée du projet. Le chef de file du projet doit être basé soit au Burkina Faso, au Mali ou au Niger.

Le chercheur principal, doit être un chercheur de l'un des trois pays, avec une expérience en matière de recherche en SSR/PF.

Chaque institution/ONG/association ne peut postuler qu'une seule fois en tant que chef de file. Une institution/ONG/association peut néanmoins participer à plusieurs projets en tant que partenaire associé.

La mise en œuvre d'un projet en partenariat implique que les partenaires du chef de file soient impliqués dans la conception du projet et co-responsables dans la réalisation des travaux de recherche.

Les objectifs du projet, les résultats attendus, l'organisation du projet, la description des activités envisagées, le calendrier de leur réalisation, ainsi que la composition et les qualifications des chercheurs impliqués doivent être renseignés (voir le « dossier de candidature » en Annexe 1).

5. Budget, dépenses éligibles

Le budget demandé doit être réaliste par rapport aux objectifs du projet de recherche. Il devra détailler l'ensemble des activités nécessaires à sa réalisation.

Les projets faisant l'objet d'un cofinancement par un autre bailleur pourront être appréciés.

Les dépenses éligibles dans le cadre de cet appel comprennent :

Les honoraires/émoluments des chercheurs et autres agents des institutions/ONGs/associations, correspondant à leur temps d'implication dans le projet.

Les coûts des consommables, petit équipement liés à l'exécution du projet.

Les rémunérations d'agents/enquêteurs recrutés pour la réalisation du projet.

Les frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet.

Les frais de communication liés au projet.

Les coûts d'achat ou de location d'équipements et de fournitures (neufs ou d'occasion) spécifiquement pour les besoins du projet, pour autant que ces coûts correspondent à ceux du marché et respectent les procédures de mise en concurrence ;

Les frais liés à l'animation du projet (réunions, ateliers et séminaires etc.) pendant la durée du projet ;

Les frais de reproduction du rapport final ;

Les coûts indirects, type frais de gestion sont éligibles dans la limite de 10 % du budget total.

Ne sont pas éligibles :

Les frais relatifs à l'organisation de séminaires nationaux de restitution des résultats en fin de projet ;

Les frais afférents aux diverses actions de diffusion et de valorisation des résultats envisagées en fin de projet ;

Les dépenses de soutien comme l'achat de véhicules, la construction de bureaux ;

Les frais de structure (loyer, eau, électricité, ...) autres que les frais de gestion (10% maximum) et les coûts directement liés au projet ;

Les dépenses non directement liées au projet de recherche, des prestations déjà prévues sur d'autres financements que ceux de l'OOAS.

Les institutions/ONGs/associations prendront en charge tous les frais afférents à la préparation de leurs offres et l'OOAS ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer. Les dépenses prises en compte par l'OOAS ne seront éligibles qu'à compter de la date de signature de la convention de financement.

6. Rapport technique et financier

Un rapport technique et financier semestriel des activités mises en œuvre dans le cadre du projet devra être transmis à l'OOAS et à l'AFD. Un dispositif de reporting détaillé sera par ailleurs précisé dans le cadre du protocole d'entente conclu entre l'institution de recherche/ONG/association et l'OOAS.

7. Audit

Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d'audits externes. L'institution/ONGs/association en lead du projet contractualise avec un cabinet d'audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non objection de l'OOAS et de l'AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet en fin de projet. Le contrat d'audit est financé dans le cadre du projet, à hauteur d'environ 1% du montant total du projet.

8. Processus de sélection

Les projets reçus hors délais, incomplets et/ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus seront considérés comme non recevables.

Chaque projet recevable sera évalué par plusieurs experts de l'OOAS, de l'Opérateur de recherche et du Comité scientifique à partir de cinq critères :

Pertinence du thème, diagnostic et des questions de recherche posées, par rapport aux objectifs de l'appel à projets et de DEMSAN : Connaissance des politiques/stratégies nationales et des dispositifs de planification / mises en œuvre dans le domaine de la Santé de la Reproduction, de la santé maternelle et infantile et des adolescents, de la planification familiale (SRMNIA/PF), du genre et de la démographie. Présentation du contexte, y compris les dynamiques socio-politiques, dans la région ciblée. Évaluation ex-ante des besoins et pratiques locales (10%).

Potentiel d'utilisation des résultats de la recherche pour l'augmentation de la demande et de l'utilisation des services de SSR/PF au travers de nouvelles politiques/ nouveaux programmes et contribution des bénéficiaires au projet (25%).

Compétences, expériences de l'institution chef de file et des chercheurs impliqués
Expertise développée sur les thématiques SRMNIA/PF et genre dans la zone géographique ciblée. Expérience de mise en œuvre de projets de recherche dans des domaines similaires. Expérience dans la conduite de projets de recherche- recherche opérationnelle (10%).

Conception appropriée du projet : méthodologie pertinente, validité des concepts utilisés
Présentation détaillée des activités, méthodologie du processus global de recherche avec détails sur les méthodologies utilisées. Planning général des activités (35%).

Faisabilité du projet : capacité opérationnelle de l'équipe, plan de travail/chronogramme et budget réalistes, prise en compte des difficultés/entraves éventuelles à sa réalisation (telles que l'impossibilité d'accéder à certaines données ou de se rendre sur les lieux d'enquêtes, forte hostilité de certains leaders aux enquêtes projetées etc.) (20%).

La sélection des projets se fera en quatre étapes :

La notification fin septembre/début octobre 2018 aux postulants de leur éligibilité en tant que possibles bénéficiaires de l'appel à projets ;

L'organisation d'échanges au niveau national entre l'opérateur, l'OOAS, les institutions/ONGs/associations et les chercheurs concernés sur les aspects techniques, financiers et administratifs ;

L'AFD rendra un avis de non objection sur les propositions finales ainsi que sur les conventions de financement.

Suite à ces rencontres, l'OOAS communiquera aux institutions/ONGs/associations concernées courant octobre 2018, la décision finale les concernant, qui si elle est positive ouvrira la voie à une contractualisation avec l'OOAS pour le financement des activités envisagées. Un compte-rendu de sélection sera établi par l'OOAS. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux institutions/ONGs/associations. Il pourra être adressé aux autorités locales.

9. Eclaircissements apportés aux propositions

Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux institutions/ONG/associations des éclaircissements relatifs à leur proposition.

10. Financement, durée des projets retenus

L'enveloppe totale allouée aux projets de recherche est de 500 000 euros (327 978 500 FCFA).

Le montant maximum pour chacun des projets de recherche est de 100 000 euros, c'est-à-dire environ 66 millions de FCFA TTC. Les propositions financières du projet seront en

FCFA qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget pourra être établi TTC globales et forfaitaires, ferme et non révisable.

La durée d'exécution des projets est de douze mois maximum à compter de la date de signature du contrat entre l'OOAS et l'institution chef de file qui est garante de son bon usage. La durée du projet ne devra pas excéder fin novembre 2019.

Le financement du projet de recherche / du consortium retenu fera l'objet d'avances comme suit :

- a) 1ère tranche de 45% du montant à la signature de la convention
- b) 2ème tranche de 45% du montant après justification de 80% d'utilisation des dépenses de la 1ère tranche
- c) Solde de 10% après réception du livrable et de l'audit final du projet.

11. Dossier de proposition : documents à fournir

Les dossiers de propositions devront être rédigés en français et devront inclure les documents suivants :

1. Le dossier de candidature (selon le modèle fourni en annexe 1).
2. Le budget du projet exprimé en FCFA (selon le modèle fourni en annexe 2).
3. La copie des statuts de l'organisme chef de file, soumissionnaire.
4. Une brève présentation de l'institution (03 pages maximum) avec la liste des principaux travaux de recherche effectués et expériences des cinq dernières années sur la démographie et la SSR/PF.
5. Une lettre d'engagement de l'institution chef de file et éventuellement des autres institutions partenaires intervenant dans la mise en œuvre du projet.

12. Modalités de soumission

Les dossiers complets de proposition devront être envoyés avant le Jeudi 20 septembre 2018 (24 :00 TU) à l'adresse suivante : recherche_demisan@wahooas.org

13. Suivi scientifique

Chaque projet fera l'objet d'un suivi scientifique. Les experts de l'opérateur de recherche et de l'OOAS effectueront des missions de suivi auprès des équipes bénéficiaires en tant que de besoin. Ces évaluations ou missions pourront donner lieu à des recommandations scientifiques.

Une revue à mi-parcours portera sur les aspects techniques et les aspects financiers. Cette revue à mi-parcours pourra recommander la poursuite ou le recadrage éventuel du projet, voire l'arrêt de son financement.

Une évaluation finale aura lieu à la fin des projets. Cette évaluation sera soumise au Comité Scientifique lors d'un atelier spécialement organisé à cet effet.

14. Foire aux questions

Les questions relatives à cet appel à projets doivent être envoyées à l'adresse suivante : offres@wahooas.org au plus tard le lundi 21/08/2018 à 24h00 TU.

Les réponses aux questions reçues dans les délais impartis seront communiquées par e-mail au plus tard le mardi 31 aout 2018 à 24h00 TU. Elles seront également publiées sur le site de l'OOAS après le mardi 31 aout 2018.

L'OOAS ne saurait être tenue responsable des coûts ou autres dépenses engagées par les chercheurs dans le cadre de la préparation ou de la soumission du présent appel à projets.

Prof. Stanley OKOLO
Directeur Général

15. ANNEXE I : Dossier de candidature

(police recommandée Times New Roman 12, interligne simple)

Titre de l'appel à projets :

Informations concernant l'institution, un chef de file	
Demandeur (Institution chef de file)	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Numéro de fax	
Adresse électronique de l'organisation	
Site internet de l'organisation	
Année d'implantation dans le pays de mise en œuvre du projet	
Partenaires locaux	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Nom et prénoms du Chercheur Principal	
Contact du chercheur principal	
Adresse électronique du chercheur principal	
Titre du projet	
Coût total du projet de recherche	
Contribution demandée à l'OOAS	
Contribution autres partenaires éventuels	
Durée du projet	

1. Résumé du projet (1 page maximum)

Présentez sur une page maximum un résumé du projet avec les objectifs, méthodes utilisées et résultats attendus.

NOTE Les parties 3 à 8 ne doivent pas dépasser 20 pages au total

2. Contexte

Présentez le contexte dans lequel se situe votre projet, en fonction de ses objectifs et faites une analyse des enjeux sociaux, économiques et politiques correspondants.

3. État de l'art, questions de recherche, hypothèses

Présentez l'état de l'art, c'est-à-dire un état des connaissances sur le(s) thème(s) retenu(s) dans votre projet. Vous développerez aussi les questions et hypothèses de recherche que vous voulez traiter.

4. Objectifs et résultats attendus du projet de recherche

a. Objectif global

Présentez l'objectif global de votre projet en une phrase.

b. Objectifs spécifiques

Présentez les objectifs spécifiques du projet à atteindre en termes de développement de connaissances nouvelles.

c. Résultats attendus

Indiquez comment les résultats du projet sont susceptibles d'influencer le contenu et les objectifs des politiques et programmes actuels ou à venir.

5. Méthodologie

Précisez le type de méthodologie que vous utiliserez dans le cadre du projet. Il peut s'agir d'exploitations complémentaires de données démographiques, sanitaires, et socioéconomiques existantes (EDS, ECVM, ...), combinées ou non avec la collecte de nouvelles données, notamment dans une optique pluri / interdisciplinaire. Vous décrierez le type d'enquêtes envisagées (quantitative, qualitative, mixte...), la méthode d'échantillonnage, la taille de l'échantillon, les techniques de collecte et d'analyse de données.

La participation des bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des projets de recherche, ainsi que les plans d'utilisation des résultats doivent être décrits.

6. Organisation du projet et description des activités

Présentez la logique opérationnelle et les activités concrètes qui seront réalisées en cohérence avec les objectifs poursuivis. Pour chaque activité, indiquez le ou la responsable.

Les tâches dédiées aux aspects organisationnels du projet et les modalités de coordination entre chercheurs, et éventuellement partenaires extérieurs, doivent être indiquées.

Les procédures nationales à respecter concernant l'éthique de la recherche doivent être mentionnées.

7. Calendrier de réalisation

Il s'agit ici de reprendre le programme d'activités et de montrer son déroulement dans le temps sous la forme d'un chronogramme. Le chronogramme doit présenter les dates de réalisation des diverses activités.

8. Description de l'équipe

Présentez brièvement (03 pages maximum) l'institution chef de file en indiquant la liste des principaux travaux de recherche et expériences des cinq dernières années sur la démographie et la SSR/PF. Indiquez également les principales collaborations scientifiques et les ressources humaines et matérielles dont dispose l'équipe.

Faites de même si besoin pour les équipes partenaires associées.

Il est demandé d'indiquer également :

a) Les principales publications des membres de l'équipe candidate

Ne mentionner que les publications des cinq dernières années jugées les plus significatives par rapport au projet. Pour chaque publication, souligner le(s) nom(s) du ou des membres de l'équipe candidate.

b) Expérience de l'Institution chef de file en matière de gestion de projets

L'institution chef de file étant bénéficiaire des fonds, vous devrez lister ici les principaux projets qu'elle a gérés en indiquant la période correspondante, le montant et le bailleur de fonds des projets. Vous ajouterez en annexe, une fiche par projet selon le modèle suivant :

Nom du projet :	Montant du contrat (en FCFA) :
Pays :	Date de début (mois/année): Date de fin (mois/année):
Localités dans le pays:	
Nom du bailleur, adresse et mail de la personne contact	Nom des chercheurs principaux de votre institution impliqués

9. Tableau récapitulatif des chercheurs impliqués

Donnez la liste exhaustive des chercheurs impliqués significativement dans le projet.

	Nom prénom (s)	Age	Etablissement /institution de rattachement	Département, et ? équipe de recherche	Grade	Discipline	% temps dans le projet
1							
2							
3							
4							
...							

Chaque chercheur devra fournir un *curriculum vitae* signé (trois pages maximum), comprenant ses publications les plus récentes et significatives.

10. Les besoins financiers

Montant du financement demandé en FCFA :

a. Fiche financière

Vous devrez compléter le budget dans le format Excel prévu à cet effet (annexe 2 - fichier séparé joint).

b. Détail des justificatifs par nature des dépenses (2 pages maximum)

Vous devez justifier la demande budgétaire et argumenter les couts.

Pour les missions, le barème des indemnités journalières pour les missions de courte durée doit être clairement indiqué.

Si vous bénéficiez actuellement d'autres financements pour un projet dont l'objet est le même et pour lequel vous demandez un financement complémentaire dans le cadre de cet appel à projet, prière de mentionner le nom de ce projet, sa durée, le montant du financement que vous avez reçu et le nom et le code du bailleur.

11. Engagements du chercheur principal et (des) responsable(s) de(s) institution(s) concernée(s)

A remplir sur papier à entête de l'institution (une fiche par institution en cas de partenariat)

La déclaration ci-dessous doit être remplie et signée par le chercheur principal. Elle sera visée par le responsable de l'institution chef de file, et éventuellement par les responsables des autres institutions partenaires. Cette déclaration traduit l'engagement de l'institution à soutenir la mise en œuvre du projet dans toutes ses dimensions (personnes ressources, équipements...).

Je soussigné(e)....., certifie que les informations données ici sont, à ma connaissance, exactes et assure l'OOAS que la présente demande a recueilli l'agrément des autorités dont je relève et leur engagement à soutenir le projet.

En conséquence, je sou mets le projet « » à l'appréciation de l'OOAS.

Le/la chercheur(e) principal(e) (Nom, prénom(s), signature, date)	Le/la responsable de l'institution (Nom, prénom(s), fonction, signature, date)
--	---